Ordonnance collective

Soulager une douleur musculo-squelettique par l'application d'un gel de menthol en CHSLD			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2023-12-07
	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Révisé	
Installations / Secteurs visés	Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) Maisons des ainés et maisons alternatives (MDA-MA) Résidences privées dont une entente est connue avec le CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés	Méthode de soins informatisée (MSI) : Application d'un médicament sur la peau ou les téguments		

1. Professionnels visés

Infirmières

2. Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

3. Situations cliniques visées/clientèles visées

Tous les usagers de 18 ans et plus présentant des douleurs musculaires ou articulaires associées à la polyarthrite rhumatoïde, à l'arthrite ou à l'arthrose.

4. Intentions thérapeutiques

Soulager localement et temporairement les douleurs musculosquelettiques.

5. Définitions

Arthrite : Toute forme d'inflammation des tissus, de stade aigu ou chronique, pouvant toucher une ou plusieurs articulations.

Arthrose : Réaction inflammatoire de l'articulation due à l'usure prématurée du cartilage.

Contre-irritant : Agent médicamenteux dont l'application sur la peau provoque une irritation et une rougeur passagère. Cette rougeur provient de la dilatation des vaisseaux sanguins de la peau. Le terme contre-irritant renvoie à l'idée que l'irritation des terminaisons nerveuses sensorielles modifie ou décale la douleur dans le muscle ou l'articulation sous-jacente qui sont servis par le même nerf.

Polyarthrite rhumatoïde : Maladie de type auto-immune touchant plusieurs articulations. Cette forme d'arthrite cause un dérèglement du système immunitaire qui, à son tour, s'attaque à ses propres tissus pour provoquer une réaction inflammatoire.

6. Indications

- Tableau clinique de douleur musculosquelettique associée à la polyarthrite rhumatoïde, à l'arthrite ou à l'arthrose :
  - Douleur aux articulations;
  - Gonflement de l'articulation affectée;
  - Limitation de l'amplitude articulaire;
  - Rougeur et sensation de chaleur au niveau du membre touché;
  - Douleur à la mise en charge pour les articulations des jambes (hanche, genoux, chevilles).

7. Contre-indications

- Allergie au menthol ou aux ingrédients du produit.
- Rougeur, bris de l'intégrité de la peau ou plaie au site douloureux.

8. Conditions d'initiation

- Présence de douleur musculosquelettique associée à la polyarthrite rhumatoïde, à l'arthrite ou à l'arthrose.

9. Limites/références au médecin

- Apparition d'érythème ou d'irritation.
- Augmentation de la douleur malgré l'application du produit.
- Persistance de la douleur après 7 jours.

Validité : **L'ordonnance collective est valide pour 7 jours.**

10. Directives

1. Évaluer la douleur :
   - S'assurer qu'il ne s'agit pas d'une douleur d'origine traumatique (ex: chute), infectieuse ou associée à la défaillance d'un organe;
   - En présence d'une sensation de lourdeur ou de douleur à l'avant-bras gauche, évaluer la présence d'autres signes et symptômes associés à une douleur rétro-sternale (DRS);
   - En présence de douleur à un membre inférieur, évaluer la présence d'autres signes et symptômes associés à une thrombose veineuse profonde (TVP).
2. Selon l'intensité de la douleur, utiliser seul ou en association avec un analgésique systémique (ex: acétaminophène, opiacés, etc.).
3. Remplir le formulaire de liaison OIPI-950 Formulaire de liaison ordonnances collectives – CHSLD pour l'application de l'ordonnance collective.
4. Nettoyer et assécher la région affectée.
5. Appliquer le gel topique de menthol 2% (Deep Cold) sur la région douloureuse TID ad disparition des douleurs pour une période maximale de 7 jours :
   - Appliquer en massant légèrement la zone douloureuse jusqu'à l'absorption du produit;
   - Limiter l'application au site douloureux.
   - Ne pas appliquer si présence de rougeur ou bris de l'intégrité de la peau.
   - Pour usage externe, éviter le contact avec les muqueuses ou les yeux;
   - Ne pas recouvrir d'un pansement compressif ou occlusif;
   - Ne pas appliquer de chaleur.
6. Évaluer la douleur après l'application.
7. Documenter de la façon suivante :
   - Documenter l'administration du médicament au FADM;
   - Documenter l'évaluation, la réaction de l'usager et les interventions dans les notes d'observations de l'usager et inscrire des directives au PTI, au besoin;

11. Médecin répondant

Médecin traitant ou de garde avec droit d'exercice au CISSS de la Montérégie-Ouest.

12. Références

CSSS Jardins-Roussillon (2012). Appliquer une médication analgésique topique.

CSSS du Suroît. (2013). Application d'un gel de menthol pour le soulagement de douleur musculosquelettique en soins de longue durée.

CSSS Vaudreuil-Soulanges (2014). OC-67 Traiter des douleurs musculaires et articulaires

Les centres du Haut St-Laurent (CHSLD) Ormstown (2001). Ordonnance permanente pour Antiphlogistine Onguent (salicylate de methyle, camphre, menthol) DEEP Cold (gel menthol analgésique)

Méthodes de soins informatisées (2018) : Application d'un médicament sur la peau ou les téguments

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Arthrite, arthrose et polyarthrite rhumatoïde ; ce qu'il faut savoir. Consulté de 10 mai 2023. https://oppq.qc.ca/blogue/arthrite-arthrose-polyarthrite-rhumatoide/

Rx vigilance. Tableau comparatif : Les analgésiques topiques. Consulté le 31 mai 2023.

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Josée Ferland, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet SHAPPA	2023-07-18
Révisé par		
Personnes consultées	Dave Métras, conseiller en soins infirmiers DSIEU - volet SHAPPA	2023-07-18
	Guy Lemay, conseiller en soins infirmiers – volet SHAPPA	2023-07-18
	Christelle Robert, conseillère cadre DSIEU	2023-08-15
	Sophie Goneau, chef adjointe du département de pharmacie	2023-10-11

Processus de recommandation		
Recommandé par le(s) chef(s) de départements médicaux	Dr Mitchel Germain Chef médical médecine générale	2023-11-30
Recommandé par l'(les) instance(s) (si pertinence seulement)	Sophie Goneau, présidente Comité de pharmacologie	2023-10-18

Historique du document		
Approuvé par	Dre Élise Gilbert, présidente Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2023-12-07

Annulation d'outils cliniques existants
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette ordonnance collective vient annuler les outils cliniques suivants :

Installation(s)	**Annulation**
CSSS du Suroît	Application d'un gel de menthol pour le soulagement de douleur musculosquelettique en soins de longue durée
Les centres du Haut-Saint-Laurent (CHSLD) Ormstown	Ordonnance permanente pour Antiphlogistine Onguent (salicylate de methyle, camplhre, menthol) DEEP Cold (gel menthol analgésique)
CSSS Jardins-Roussillon	Appliquer une médication analgésique topique
CSSS Vaudreuil-Soulanges	OC-67 Traiter des douleurs musculaires et articulaires